



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

Commune de SELONCOURT

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ARR2026-06-08-97
DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE**

Mathieu GAGLIARDI, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoint, et à des membres du conseil municipal.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'État Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mr BEE Sergio, conseiller municipal, de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

M. BEE Sergio, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 10 juillet 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de FORESTI Pierre et THARMARAJAH Thuvaraga

Article 2

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet de Montbéliard.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication et/ou notification.

Tout recours contre le présent acte doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois qui suivent sa publication.

Fait à Seloncourt, le 08 juin 2026

Le Maire
Mathieu GAGLIARDI



SERVICE EMETTEUR : ETAT CIVIL

DATE DE PUBLICATION / AFFICHAGE :